

Le 6 novembre 2023,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 novembre 2023 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum.

Une consultation publique a été tenue, de 19 h à 19 h 30, dans le cadre du projet de règlement #2023-007 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction #2016-320 et modifiant le règlement de zonage #2017-003.

Rés. 2023-220

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2023-221

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 2023 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale, également présente à la rencontre.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

Rés. 2023-222

**VÉRIFICATION ANNUELLE 2023**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la proposition d'honoraires de Raymond Chabot Grant Thornton pour la mission d'audit 2023 au coût de 17 000\$ + frais administratifs de 5% + taxes.



N° de résolution  
Rés. 2023-224

Rés. 2023-225

Rés. 2023-226

Rés. 2023-227

Rés. 2023-228

Rés. 2023-229

Rés. 2023-230

### **POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la politique salariale pour les employés PS-V1-2023 soit par la présente acceptée. Le document est disponible pour consultation au bureau municipal.

### **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la politique de reconnaissance des employés PRE-V1-2023 soit par la présente acceptée. Le document est disponible pour consultation au bureau municipal.

### **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la politique de reconnaissance des bénévoles PRB-V1-2023 soit par la présente acceptée. Le document est disponible pour consultation au bureau municipal.

### **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

La directrice générale explique la nouvelle politique de confidentialité de la municipalité. Cette dernière est disponible sur le site Web de la municipalité pour consultation.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-008 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS #277 ET #2016-314 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES 9-1-1**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que le règlement #2023-008 modifiant les règlements #277 et #2016-314 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres 9-1-1 soit accepté. Ledit règlement sera disponible sur le site Web de la municipalité.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2023-009 CONCERNANT LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES**

Il est par la présente, donné avis de motion par le conseiller Richard Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-009 concernant les ponceaux des entrées privées.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-009 CONCERNANT LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que le dépôt du projet de règlement #2023-009 concernant les ponceaux des entrées privées soit accepté.

### **NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la conseillère Karine Godbout soit nommée maire suppléant pour les quatre prochains mois.

### **RETRAIT DE L'ASSURANCE – ABRI RÉTRACTABLE PISCINE MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande à son courtier en assurances PMT Roy de retirer l'assurance de l'abri rétractable de la piscine municipale du contrat d'assurance.

### **FACTURATION COMPLÉMENTAIRE – VÉRIFICATION FINANCIÈRE 2022 RCGT**

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a fait une proposition le 20 septembre 2022 au montant de 12 500\$ + taxes à la municipalité de Saint-Pamphile pour la vérification financière de l'année 2022;



N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton avait mentionné à la municipalité au même moment que ces frais n'incluaient pas les travaux spéciaux relevés durant la mission;

CONSIDÉRANT QUE nous nouvelles normes comptables ont été exigées à la firme pour l'audit de l'année 2022, ce qui a entraîné plus d'heures de travail au niveau de la vérification;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton avait facturé à la municipalité un montant de 4 500\$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile avait refusé de payer les frais supplémentaires sur la résolution # 2023-120;

CONSIDÉRANT QUE la proposition faite en septembre 2022 de Raymond Chabot Grant Thornton mentionnait que les travaux spéciaux n'étaient pas inclus dans le coût proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pamphile accepte de payer un montant supplémentaire de 3 000\$ + taxes à Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de l'année 2022.

Rés. 2023-231

**SERVICE PROFESSIONNEL – VÉRIFICATION TECQ 2019-2023**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la proposition de 4 700\$ plus 5% de frais d'administration plus taxes de Raymond Chabot Grant Thornton pour les mandats spéciaux de vérification pour le TECQ 2019-2023 soit accepté.

Rés. 2023-232

**SERVICE PROFESSIONNEL – VÉRIFICATION PRABAM**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la proposition de 2 100\$ plus 5% de frais d'administration plus taxes de Raymond Chabot Grant Thornton pour les mandats spéciaux de vérification pour le PRABAM soit accepté.

Rés. 2023-233

**AUTORISATION CIRCULATION CLUB VTT LES DEFRICTEURS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec effectue des travaux de réfection sur le Pont couvert situé au rang des Moreau;

CONSIDÉRANT QUE le sentier VTT du Club les Défricheurs de L'Islet-Sud circule sur ce pont;

CONSIDÉRANT QUE les VTT ne pourront circuler pendant les travaux effectués par le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité Ville de St-Pamphile autorise les membres du Club VTT les Défricheurs de L'Islet-Sud à emprunter le rang des Moreau et la route à Peton uniquement le temps des travaux; soit du 23 octobre au 10 décembre 2023 inclusivement.

Rés. 2023-234

**AUTORISATION DEPENSE – SOUFFLEUR TRACTEUR ARTICULÉ**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que l'achat d'un souffleur pour le tracteur articulé au coût de 11 800\$ plus transport plus taxes chez Joe Johnson Equipment soit accepté. Le montant sera puisé du surplus accumulé non affecté.





N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2023-236

### **ADOPTION DU BUDGET 2024 TRANSPORT ADAPTÉ ET DE LA QUOTE-PART**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que le budget 2024 du Transport Adapté soit accepté, ainsi que la quote-part représentant un montant de 23 883.57\$ pour la municipalité de St-Pamphile pour l'année 2024.

### **CONFIRMATION D'EMPLOI – JOURNALIERS ARÉNA**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que l'emploi des journaliers Messieurs Francis Bérubé et Jean-Guy Morneau soit confirmé pour le département de l'aréna. Les employés sont soumis à la politique salariale des employés saisonniers.

Rés. 2023-237

### **CONFIRMATION D'EMPLOI – CUISINIÈRE CASSE-CROÛTE**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que l'emploi de Madame Lise Joncas soit confirmé à titre de cuisinière au casse-croûte de l'aréna. Cette dernière est soumise à la politique salariale des employés saisonniers.

Rés. 2023-238

### **AUTORISATION – PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR**

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité :

QUE Ville Saint-Pamphile autorise la présentation du projet de Réfection de la piscine municipale au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de Ville Saint-Pamphile à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE Ville Saint-Pamphile désigne Monsieur Alexandre Bourgault, directeur des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Rés. 2023-239

### **CONTRIBUTION - DEFI VELO PIERRE DAIGLE**

CONSIDÉRANT QUE, depuis la première édition du Défi Vélo Pierre Daigle, la municipalité participe financièrement à l'événement en arrondissant aux milliers le montant final à remettre aux fondations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité de contribuer au Défi Vélo Pierre Daigle pour un montant de 64.05\$.

Rés. 2023-240

### **RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Enrico Pelletier	86, rue du Parc
Gilles Chouinard	34, rue Blanchet
Clément Pelletier	24, rang St-Camille
Carmen Chouinard	38, Guimond Est
Steven Bourgault	37, chemin de la plage-du-relais
Marie-Pier Daigle	42, rang des Gagnon
Daniel Jalbert	1920, rang Double



N° de résolution  
ou annotation

Keven Guillemette

1840, rang Double

**DEPOT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #2023-007  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS  
ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE  
LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION #2016-320 ET MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2017-003**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier le règlement sur les permis et certificat et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction #2016-320 ainsi que le règlement sur le zonage #2017-003 afin d'ajouter certaines dispositions;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 2 octobre 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** Le projet de règlement #2023-007 a été adopté à la séance du Conseil municipal le 2 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 novembre, à Saint-Pamphile, sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Francine Couette appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et dûment résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Pamphile adopte avec modification le « Second projet de règlement #2023-007 modifiant le règlement sur les permis et certificat et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction #2016-320 et le règlement de zonage #2017-003 »

Rés. 2023-242

**AVIS DE LA MUNICIPALITÉ – DÉMOLITION D'UNE BÂTISSSE AU  
1369 RANG DOUBLE**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité confirme la réception de l'avis de démolition Ministère de la Culture et des Communications pour une bâtisse sise au 1329, rang Double et que la municipalité ne s'oppose pas à cette démolition.

Rés. 2023-243

**AVIS DE LA MUNICIPALITÉ – DÉMOLITION D'UNE BÂTISSSE AU  
327 RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité confirme la réception de l'avis de démolition Ministère de la Culture et des Communications pour une bâtisse sise au 327, rue Principale et que la municipalité ne s'oppose pas à cette démolition.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2023-010 SUR  
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Madame la conseillère Francine Couette donne avis par les présentes qu'elle soumettra un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Ce projet de règlement prévoit des normes relatives à l'occupation et à l'entretien de tous les bâtiments et des autres constructions visant à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher



Rés. 2023-244  
N<sup>o</sup> de résolution  
ou annotation

leur déperissement et à en assurer la sécurité. Il contient également des normes s'appliquant spécifiquement aux bâtiments destinés à l'habitation afin qu'ils soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-010 L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit tenir en vigueur un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (LQ 2021, c 10) prévoit que la municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> avril 2026, adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A19.1);

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue, conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Francine Couette appuyé par le conseiller Richard Côté et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile adopte le projet de règlement #2023-010 intitulé « **Projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments** »;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

Rés. 2023-245

**DEMANDE DE CONTRIBUTION – CAMPAGNE PUBLICITAIRE QUAD ET MOTONEIGE 2024**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile accepte de verser une contribution de 2 000\$ plus les frais de gestion pour les campagnes de promotion 2024, à l'endroit de 1 000\$ chaque pour le Quad et la Motoneige.

Rés. 2023-246

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'octobre au montant de 353 383,69\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

*Alexandra Dupont*

Alexandra Dupont, directrice générale



N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2023-248

Rés. 2023-249

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON DE LA FAMILLE - PANIERS DE NOËL**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et résolu à l'unanimité que la municipalité participe financièrement à l'opération *paniers de Noël* de la Maison de la Famille à raison de 250\$.

### **INVITATION – 2<sup>E</sup> FORUM D'ÉCHANGES EN SANTÉ DURABLE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Marlène Bourgault à participer à ce forum.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui le conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 21.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale